ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 960

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la lutte contre le cancer. En effet, le cancer constitue un problème de santé publique majeur : en France, cette maladie représente 250 000 nouveaux cas et 150 000 décès par an, soit 700 nouveaux patients atteints et 400 décès par jour, mais également 800 000 citoyens atteints par le cancer en vie. La lutte contre le cancer ne doit pas être la volonté exclusive des chercheurs et du corps médical, même si leur persévérance a permis de réaliser des avancées significatives. Ces réussites médicales doivent être relayées par des actions gouvernementales de prévention, d'éducation et d'aide aux malades. Elles doivent également être soutenues sur le plan budgétaire, tant au niveau national qu'européen. Aussi, il lui demande s'il entend mettre en place rapidement une loi d'orientation spécifique contre le cancer en France.

Texte de la réponse

Le Président de la République a rangé la lutte contre le cancer au nombre des trois « chantiers » du quinquennat. Le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées pilotera ce chantier, en lien étroit avec les autres ministères concernés. Pour réaliser ce travail, une commission d'orientation, présidée par le Directeur général de la santé, est chargée de définir le contenu et de concevoir les modalités de mise en oeuvre du chantier. A partir d'un état des lieux des forces et faiblesses de l'organisation de la lutte contre le cancer en France, la commission devra formuler des propositions concrètes et chiffrées d'amélioration du dispositif existant, dans les domaines de la prévention, de l'information, du dépistage, de l'organisation et du fonctionnement du système de soins, ainsi que dans celui de la politique de recherche, tant fondamentale que clinique et épidémiologique. La commission remettra ses conclusions pour le 15 octobre 2002, après un rapport d'étape produit pour le 15 septembre prochain. Ce programme de santé prioritaire sera proposé dans la future loi de programmation quinquennale en santé publique. Il sera mis en oeuvre dans une perspective pluriannuelle, et prévoira les contributions nécessaires.

Données clés

Auteur : M. Michel Voisin
Circonscription : Ain (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 960
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2748
Réponse publiée le : 16 septembre 2002, page 3166